

Étudiants étrangers

Conditions pédagogiques nécessaires pour faire acte de candidature à l'tip:

- Etre titulaire d'un équivalent du baccalauréat.
- Justifier d'une motivation professionnelle à toute épreuve.
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée.
- Avoir un bon niveau en langue anglaise (4 ou 5 années d'études minimum).

Visa

L'tip n'accueille que des étudiants étrangers en situation régulière, titulaires d'un visa étudiant en cours de validité.

Logement

- L'tip ne se charge pas du logement des étudiants étrangers.
- Les candidats étrangers retenus devront s'assurer de leurs capacités matérielles et financières à disposer d'un logement dans la ville où ils auront été sélectionnés.

Conditions administratives nécessaires pour faire acte de candidature à l'tip:

L'tip, institut du Cnam, est adhérent du réseau [CampusFrance](http://campusfrance.org).



Toute demande de préinscription de candidats non-européens doit être traitée par CampusFrance.

Chaque candidat étranger souhaitant s'inscrire à l'Itip doit créer un [dossier personnel électronique](#) via le site de CampusFrance dans les pays où l'agence est représentée.

[115 espaces](#) CampusFrance existent dans le monde. Ils coordonnent l'ensemble des réponses, notamment relatives aux formations et aux formalités administratives (en particulier dans la phase pré-consulaire) à donner aux étudiants s'intéressant à nos formations supérieures.

https://itip.cnam.fr/etudiants-etrangeurs-99335.kjsp?RH=ITIP_42